



## **LES COMMUNES DE CORCELLES-CORMONDRECHE, NEUCHÂTEL, PESEUX ET VALANGIN COMMUNIQUENT**

### Aux représentants des médias

#### **Signature de la convention de fusion**

**Les présidents des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ont signé mercredi au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel la convention de fusion qui doit permettre à la population des quatre communes de se prononcer sur la création d'une nouvelle commune le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Une brève cérémonie a permis aux présidents des quatre communes de signer solennellement la convention de fusion. A cette occasion, le conseiller communal Pascal Sandoz, président du comité de pilotage, a rappelé la chance qui permet à la population de se déterminer souverainement sur la structure communale dans laquelle elle souhaite vivre. Il a repris les propos tenus lors de la dernière rencontre des quatre législatifs en novembre dernier : *«Faisons en sorte qu'au lendemain du scrutin, il n'y ait pas de vainqueurs ou de vaincus, mais une population consciente et fière d'avoir tenu un débat de qualité»*.

La convention de fusion, sur laquelle se prononceront les Conseils généraux des quatre communes le 8 février, jette les bases de la nouvelle commune. Elle prévoit notamment des structures démocratiques élargies avec l'instauration d'assemblées citoyennes qui permettront à tous les habitants de se prononcer sur la vie quotidienne de la nouvelle commune. Conformément au droit cantonal, la convention détermine le nom, le territoire, les armoiries, l'organisation des autorités de la nouvelle commune et fixe un coefficient fiscal (67), en l'occurrence le plus bas des quatre communes.

Le choix du Musée d'Art et d'Histoire pour cette signature n'est pas anodin. Le musée abrite une importante exposition historique "Neuchâtel Avant-Après", qui illustre le développement de l'agglomération neuchâteloise autour de ses centres économiques et résidentiels.

La signature de la convention de fusion s'accompagne de l'ouverture d'un site internet qui renseigne la population sur le projet de fusion. Toutes les informations sont à découvrir sur : [www.fusion-neuchatel-ouest.ch](http://www.fusion-neuchatel-ouest.ch). Comme annoncé lors des séances publiques organisées au printemps 2015, les citoyens pourront ainsi se tenir informés des tenants et aboutissants du projet jusqu'à la

votation populaire du 5 juin : débats contradictoires, conférences publiques et réponses aux questions des citoyens.

Neuchâtel, le 6 janvier 2016

**Renseignements complémentaires :** Pascal Sandoz, conseiller communal, président du comité de pilotage, tél. 032 717 72 00

Nancy Kaenel Rossel, chargée de projet, tél. 032 722 26 60  
courriel : [nancy.kaenel-rossel@ne.ch](mailto:nancy.kaenel-rossel@ne.ch)